

2016-12-234

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **5 décembre 2016**, à 20 heures à la salle municipale, située au 379 route de l'église, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Monsieur Ghislain Jeffrey
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Sylvie Tremblay
Siège #4 - Madame Roxane Martine Coutu
Siège #5 - Madame Line Morin
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Michel Castonguay.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-235

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2016
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 21 novembre 2016
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil municipal pour 2017
 - 4.2 - Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal

- 4.3 - Avis de motion / Règlement d'imposition des taxes de 2017
- 4.4 - Avis de motion - Règlement de vidanges de 2017
- 4.5 - Avis de motion - Règlement taxe spéciale pour renflouer le Fonds général
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de novembre 2016
 - 5.2 - Approbation des comptes de décembre 2016
 - 5.3 - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 5 décembre 2016
 - 5.4 - Résolution mandatant le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
 - 5.5 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 5.6 - Résolution de concordance et de courte échéance
 - 5.7 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2016
 - 5.8 - Acceptation des transferts budgétaires de 2016
 - 5.9 - Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt de la correspondance
 - 6.2 - Contribution financière - Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli
 - 6.3 - Commandite 2016-2017 - Club de patinage artistique de La Pocatière
 - 6.4 - Contribution financière pour paniers de Noël - Fabrique St-Roch
 - 6.5 - Contribution financière pour la Fête de Noël des Chevaliers de Colomb
 - 6.6 - Contribution financière 2016-2017 - O.P.P. de l'École La Marée Montante
 - 6.7 - Contribution financière - Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies
 - 6.8 - Programme de crédit de taxes foncières agricoles
- 7 - DOSSIER DE LA MRC
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie
 - 8.2 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey
 - 8.3 - Adoption des prévisions budgétaires 2017 en sécurité incendie - Ville de La Pocatière
 - 8.4 - Autorisation pour transfert des véhicules incendie - Ville de La Pocatière
 - 8.5 - Autorisation pour consultation de rapports - Monsieur Langis Gamache
 - 8.6 - Dépôt et acceptation des lettres de retrait des pompiers volontaires en date du 31 décembre 2016
- 9 - RÉSEAU ROUTIER
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 9.2 - Acceptation du rapport d'entretien de la route verte pour 2016
 - 9.3 - Demande d'éclairage - Montée des Clochers
 - 9.4 - Demande de déneigement des trottoirs sur le viaduc de l'autoroute 20
- 10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 10.1 - Point d'information - Madame Line Morin
- 10.2 - Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet - Montmagny
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 11.2 - Acceptation de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation en date du 4 novembre 2016
 - 11.3 - Acceptation de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation en date du 22 novembre 2016
 - 11.4 - Acceptation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation
- 12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Line Morin
 - 12.2 - Nomination d'un responsable de la bibliothèque municipale - Monsieur Éric Lebrun
 - 12.3 - Motion de remerciements - Madame Louise Filion
- 13 - FAMILLE ET LOISIRS
 - 13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
- 14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME
 - 14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
 - 14.2 - Renouvellement de l'offre de service de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet
- 15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES
- 16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - VARIA
- 19 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2016-12-236

3.1 - Séance ordinaire du 7 novembre 2016

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-237

3.2 - Séance extraordinaire du 21 novembre 2016

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2016-12-238

4.1 - Adoption du calendrier des réunions régulières du Conseil municipal pour 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui débiteront à 20 heures :

Mardi le 10 janvier	lundi le 3 juillet
Lundi le 6 février	Mardi le 15 août
Lundi le 6 mars	Mardi le 5 septembre
Lundi le 3 avril	Lundi le 2 octobre
Lundi le 1er mai	Lundi le 14 novembre
Lundi le 5 juin	Lundi le 4 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4.2 - Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil municipal

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autres avantages qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

4.3 - Avis de motion / Règlement d'imposition des taxes de 2017

Monsieur Claude Hudon, conseiller, donne avis qu'un règlement ayant pour effet d'imposer les taxes de 2017, sera adopté à la séance ordinaire du 10 janvier 2017. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

4.4 - Avis de motion - Règlement de vidanges de 2017

Madame Line Morin, conseillère, donne avis qu'un règlement ayant pour effet d'établir le tarif de cueillette des vidanges sera adopté à la séance ordinaire du

10 janvier 2017. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

4.5 - Avis de motion - Règlement taxe spéciale pour renflouer le Fonds général

Monsieur Gérald Bérard, conseiller, donne avis qu'un règlement ayant pour effet de renflouer le Fonds général sera adopté à la séance ordinaire du 10 janvier 2017. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2016-12-239

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de novembre 2016

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de novembre 2016 pour un montant de 27 632,44 \$.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-240

5.2 - Approbation des comptes de décembre 2016

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de décembre 2016 pour un montant de 57 786,81 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-241

5.3 - Acceptation de la liste des comptes à recevoir en date du 5 décembre 2016

Il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à recevoir en date du 5 décembre 2016, au montant de 102 110,52 \$ et d'autoriser la directrice générale à transmettre les dossiers de 2 ans et plus à Me Gina Blanchet Avocate pour recouvrement.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-242

5.4 - Résolution mandatant le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate le ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-243

5.5 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2016 au montant de 540 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 301-2015. Ce billet est émis au prix de 98,94300 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5)** ans comme suit :

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc.	98,94300	88 000 \$	1,50000 %	2017	2,36906 %
		89 600 \$	1,60000 %	2018	
		91 400 \$	1,80000 %	2019	
		93 100 \$	2,05000 %	2020	
		177 900 \$	2,25000 %	2021	
Banque Royale du Canada	100,00000	88 000 \$	2,43000 %	2017	2,53422 %
		89 600 \$	2,43000 %	2018	
		91 400 \$	2,43000 %	2019	
		93 100 \$	2,43000 %	2020	
		177 900 \$	2,43000 %	2021	
CD de l'Anse de La Pocatière	98,05600	88 000 \$	2,53900 %	2017	2,65866 %
		89 600 \$	2,53900 %	2018	
		91 400 \$	2,53900 %	2019	
		93 100 \$	2,539000 %	2020	
		177 900 \$	2,539000 %	2021	

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou pas prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-244

5.6 - Résolution de concordance et de courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 540 000 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de
------------------------------------	---------------------------

301-2015	434 246 \$
----------	------------

301-2015	105 754 \$
----------	------------

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 540 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 301-2015 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	88 000 \$
2018	89 600 \$
2019	91 400 \$
2020	3 100 \$
2021	94 900 \$ (à payer en 2021)
2021	83 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 301-2015, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

5.7 - Dépôt du rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2016

La directrice générale dépose au Conseil municipal le rapport sur l'état des revenus et dépenses au 30 novembre 2016.

2016-12-245

5.8 - Acceptation des transferts budgétaires de 2016

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer, pour l'année 2016, les transferts budgétaires présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-246

5.9 - Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes

Pour la période des fêtes, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2016 au 6 janvier 2017 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances du mois courant.

2016-12-247

6.2 - Contribution financière - Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli

ATTENDU QUE les parents qui inscrivent leurs enfants au patinage artistique de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord doivent déboursier 100 \$ de plus que les résidents de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité mais désire encourager les jeunes à pratiquer leur sport de glace favori;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$, directement aux parents, pour chaque enfant inscrit au patinage artistique selon la liste fournie par le Club de patinage artistique de Saint-Jean-Port-Joli.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-248

6.3 - Commandite 2016-2017 - Club de patinage artistique de La Pocatière

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de La Pocatière tient présentement sa campagne de financement pour la saison 2016-2017;

ATTENDU QUE le Club sollicite la participation de la Municipalité sous la forme d'une publicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de commanditer le Club de patinage artistique de La Pocatière en réservant une publicité, au coût de 100 \$, dans le bottin publicitaire de la saison 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-249

6.4 - Contribution financière pour paniers de Noël - Fabrique St-Roch

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies est maître d'œuvre, avec l'aide des Chevaliers de Colomb, pour la collecte des Paniers de Noël qui seront offerts à des familles dans le besoin;

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Roch sollicite l'appui financier de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 250 \$, à la Fabrique de Saint-Roch-des-Aulnaies, pour la réalisation des paniers de Noël.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-250

6.5 - Contribution financière pour la Fête de Noël des Chevaliers de Colomb

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 150 \$, aux Chevaliers de Colomb, afin de contribuer à défrayer les dépenses de la fête de Noël des enfants qui se tiendra le 11 décembre prochain à la salle communautaire de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-251

6.6 - Contribution financière 2016-2017 - O.P.P. de l'École La Marée Montante

ATTENDU QUE l'O.P.P. de l'école la Marée Montante sollicite l'appui de la Municipalité afin d'aider les enfants dans la poursuite des activités de l'école pour l'année scolaire 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de prévoir au budget de 2017, une contribution financière de 500 \$ à verser à l'O.P.P. de l'école La Marée Montante.

Adopté à l'unanimité

2016-12-252

6.7 - Contribution financière - Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies est jumelé avec le Cercle de Fermières de Saint-Jean-Port-Joli pour le Congrès Régional qui se tiendra le 4 mai 2017 à Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE ce sera un grand évènement pour les deux municipalités qui attirera 250 personnes;

ATTENDU QUE les Fermières sollicite une aide financière de 300 \$ pour participer à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 300 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-253

6.8 - Programme de crédit de taxes foncières agricoles

ATTENDU l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G \$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

ATTENDU l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole,

souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

ATTENDU QUE 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

ATTENDU QU'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA, tant avec les représentants du milieu municipal qu'avec l'Union;

ATTENDU QUE le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;

ATTENDU QUE les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

ATTENDU l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité :

- d'appuyer les démarches de l'Union des producteurs agricoles en vue de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

7 - DOSSIER DE LA MRC

7.1 - Point d'information - Monsieur Michel Castonguay

Monsieur le maire reporte ce point à la prochaine séance.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Benoit Grenier, directeur du service incendie

Monsieur Grenier étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

8.2 - Point d'information - Monsieur Ghislain Jeffrey

Monsieur Jeffrey mentionne que le service intermunicipale en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière est prêt à entrer en fonction, tel que prévu, le 1er janvier 2017.

2016-12-254

8.3 - Adoption des prévisions budgétaires 2017 en sécurité incendie - Ville de La Pocatière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a adhéré à l'entente intermunicipale en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU QUE ladite entente prendra effet à compter du 1er janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière a accepté sans modification, le 8 novembre dernier, les prévisions budgétaires de 2017;

ATTENDU QUE selon l'entente la quote-part de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour 2017 s'élève à 58 297 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2017 proposées par la Ville de La Pocatière.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-255

8.4 - Autorisation pour transfert des véhicules incendie - Ville de La Pocatière

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a adhéré à l'entente intermunicipale en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU QUE selon l'entente qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017, les véhicules incendie appartenant à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies deviendront la propriété du regroupement de sécurité incendie de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU QU'il est entendu que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies cède ses véhicules incendie à la Ville de La Pocatière pour la somme de 1 \$;

EN CONSÉQUE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Stéphane Dubé, directeur incendie de la Ville de La Pocatière, pour effectuer auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, le transfert des véhicules incendie appartenant à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à la Ville de La Pocatière :

Véhicules	Année	Numéro d'identification	Immatriculation
Camion auto-pompe Freightliner	2007	1FVHC5DE87HX45947	L175836-1
Camionnette Dodge RAM 2500	2014	3C6TR5HT8EG230877	L538884-9

Numéro de taxe de la Municipalité :

TPS 106977093RT0001

TVQ 1006127751TQ0002

Adopté à l'unanimité.

2016-12-256

8.5 - Autorisation pour consultation de rapports - Monsieur Langis Gamache

ATTENDU QUE dans le but de s'assurer du respect des exigences du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de L'Islet, le coordonnateur doit accéder au site du MSP pour valider l'envoi des rapports incendies par les directeurs des services d'incendie;

ATTENDU QUE, actuellement à la Ville de La Pocatière, seul le directeur a accès à ce site de déclaration des incendies pour le territoire desservi par le SIDSJ de La Pocatière;

ATTENDU QUE la Ville de La Pocatière doit fournir à monsieur Langis Gamache, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de L'Islet, l'autorisation pour que celui-ci puisse accéder aux rapports incendies;

ATTENDU QU'il s'agit d'une façon de valider si effectivement, le service incendie remplit une de ses obligations à l'égard du schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Langis Gamache, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de L'Islet de L'Islet, à recevoir un accès pour consulter les rapports d'incendie envoyés au MSP par le SIDSJ, pour les incendies survenus sur le territoire de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies (17065).

Adopté à l'unanimité.

2016-12-257

8.6 - Dépôt et acceptation des lettres de retrait des pompiers volontaires en date du 31 décembre 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a adhéré à l'entente intermunicipale en sécurité incendie de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU QUE ladite entente prendra effet le 1er janvier 2017;

ATTENDU QUE suite à cette réorganisation municipale en sécurité incendie, le directeur incendie et 8 pompiers volontaires ont décidé de se retirer et ne pas poursuivre l'aventure avec le regroupement de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU QUE le directeur incendie et 8 pompiers volontaires ont déposé, au Conseil municipal, leur lettre de retrait mais demeurent en poste et au service de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies jusqu'au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité :

d'accepter le retrait du directeur en sécurité incendie, monsieur Benoit Grenier, et des pompiers volontaires suivants : messieurs Maxime Castonguay, Bertrand Duval, Guillaume Duval, Jocelyn Duval, Maxime Duval, Martin Gagnon, Gratien Gamache et Renaud Gamache.

de remercier monsieur Benoit Grenier et les 8 pompiers volontaires pour les services rendus à la population de Saint-Roch-des-Aulnaies pendant de nombreuses années;

Adopté à l'unanimité.

9 - RÉSEAU ROUTIER

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Rien à signaler.

2016-12-258

9.2 - Acceptation du rapport d'entretien de la route verte pour 2016

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est admissible au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE pour répondre aux exigences du ministère des Transports, la Municipalité doit déposer un rapport détaillé des travaux d'entretien effectués au cours de 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter et de présenter au Ministère, le rapport des travaux d'entretien de la Route verte pour l'année 2016, au montant de 8 359,44 \$.

Adopté à l'unanimité.

9.3 - Demande d'éclairage - Montée des Clochers

Une demande est déposée au Conseil municipal pour l'éclairage de la Montée des Clochers.

9.4 - Demande de déneigement des trottoirs sur le viaduc de l'autoroute 20

À la demande du Club sportif du Lac Trois-Saumons, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies accepte d'effectuer le déneigement des trottoirs du viaduc de l'autoroute 20 situé sur la route de l'Église.

10 - EMBELLISSEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

2016-12-259

10.2 - Adoption du budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet - Montmagny

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny a déposé, à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, son budget pour l'année financière 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

Adopté à l'unanimité.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Rien à signaler.

2016-12-260

11.2 - Acceptation de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation en date du 4 novembre 2016

Il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation, en date du 4 novembre 2016, lequel se détaille comme suit :

Revenus	48 005 \$
Dépenses	<u>61 185 \$</u>
Déficit	13 180 \$
Contribution de la SHQ	11 862 \$

Contribution municipale	1 318 \$
-------------------------	----------

Remplacement, amélioration et modernisation – Capitalisable	16 600 \$
--	-----------

Adopté à l'unanimité

2016-12-261

11.3 - Acceptation de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation en date du 22 novembre 2016

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation, en date du 22 novembre 2016, lequel se détaille comme suit :

Revenus	48 005 \$
---------	-----------

Dépenses	<u>73 785 \$</u>
----------	------------------

Déficit	25 780 \$
---------	-----------

Contribution de la SHQ	23 202 \$
------------------------	-----------

Contribution municipale	2 578 \$
-------------------------	----------

Remplacement, amélioration et modernisation – Capitalisable	4 000 \$
--	----------

Adopté à l'unanimité

2016-12-262

11.4 - Acceptation des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'exercice financier de 2017, lesquelles se détaillent comme suit :

Revenus	45 647 \$
---------	-----------

Dépenses	<u>64 675 \$</u>
----------	------------------

Déficit	19 028 \$
---------	-----------

Contribution de la SHQ	17 125 \$
------------------------	-----------

Contribution municipale	1 903 \$
-------------------------	----------

Remplacement, amélioration et modernisation – Capitalisable	13 000 \$
--	-----------

Adopté à l'unanimité

12 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

12.1 - Point d'information - Madame Line Morin

Madame Morin informe le Conseil municipal de la démission de la responsable de la bibliothèque municipale, madame Louise Filion et propose la nomination de monsieur Éric Lebrun.

2016-12-263

12.2 - Nomination d'un responsable de la bibliothèque municipale - Monsieur Éric Lebrun

ATTENDU QUE madame Louise Filion a remis sa démission comme responsable de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QUE le Conseil municipal doit procéder à son remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Line Morin et résolu à l'unanimité de procéder à la nomination de monsieur Éric Lebrun comme responsable de la bibliothèque municipale en remplacement de madame Louise Filion.

Adopté à l'unanimité.

2016-12-264

12.3 - Motion de remerciements - Madame Louise Filion

ATTENDU QUE madame Louise Filion a occupé le poste de responsable de la bibliothèque municipale pendant de nombreuses années;

ATTENDU QUE madame Filion a remis sa démission comme responsable mais demeure bénévole pour la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Ghislain Jeffrey et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal adresse ses plus sincères remerciements, à madame Louise Filion, pour son implication au sein de l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale.

Adopté à l'unanimité.

13 - FAMILLE ET LOISIRS

13.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Coutu rappelle à tous que le lancement officiel de la politique familiale et MADA se déroulera à la salle communautaire, mercredi le 7 décembre à 19 heures.

14 - PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME

14.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Tremblay dépose au Conseil municipal le plan d'action du Comité consultatif de la culture et du patrimoine pour l'année 2017.

2016-12-265

14.2 - Renouvellement de l'offre de service de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet

ATTENDU QU'en 2016, la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies a contribué financièrement au budget d'opération de l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE cette participation financière a permis de contribuer au développement touristique de notre région;

ATTENDU QUE l'Office du tourisme sollicite la Municipalité pour le renouvellement de sa contribution financière pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité de renouveler la contribution financière versée à l'Office du tourisme de la MRC de L'Islet, au montant de 5 000 \$, pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

15 - SEIGNEURIE DES AULNAIES

Rien à signaler.

16 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

16.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard mentionne qu'un article sur le projet d'atelier d'ébénisterie intergénérationnel est publié dans le mensuel Le Bel Âge de la FADOQ qui est distribué dans tout le Québec.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

18 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2016-12-266

19 - AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit ajournée au lundi 19 décembre à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité.

Michel Castonguay, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.